Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260605-D3_CM05062026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan

Absents excusés : ROPERS Manon, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina, et ROLLAND Mathilde

Pouvoirs : ROPERS Manon à QUEMENER-GUILLOU Aurélie
ROLLAND Mathilde à LE DU Pascal
TREBOUTA Christophe à KERROGUES Joanne
EVEN Marina à LABARRE Magalie

Secrétaire de séance : LABARRE Magalie

Nombre de membres : **15**	Date de la convocation : **26/05/2026**
Nombres absents : **4**	Nombre de pouvoirs : **4**
Nombre de votants : **15**	

3.Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DESIGNE :
Délégué titulaire : Pascal LE DU
Délégué suppléant : Didier GUILLOU
Fait à TREGONNEAU, le .....10 JUIN 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le
Le Maire, 10 JUIN 2026

Le Maire
Joanne KERROGUES

Pour extrait conforme au registre,
Le
Le Maire, 10 JUIN 2026

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

Le secrétaire de séance,